



5 MAI 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 5 mai 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU

PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2003-05-164 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2003
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2003-05-165 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 22 AVRIL 2003

5 MAI 2003

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2003-05-166 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2003
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AVRIL 2003
- 2003-05-167 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 24 AVRIL 2003

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2003-05-168 4.1 CÉFRIO : COTISATION ANNUELLE
- 2003-05-169 4.2 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITIÉS : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT
- 2003-05-170 4.3 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE
- 2003-05-171 4.4 TOURNOI DE GOLF DE « LA CLASSIQUE BMP »
- 2003-05-172 4.5 TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BEDFORD
- 2003-05-173 4.6 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE ROYAL LEPAGE ACTION
- 2003-05-174 4.7 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU MAIRE DE COWANSVILLE, MONSIEUR ARTHUR FAUTEUX
- 2003-05-175 4.8 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CHSLD HORACE-BOIVIN

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION FREIGHTLINER FL-80, DE L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET D'ÉPANDAGE D'ABRASIF AINSI QUE DE L'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATION
- 2003-05-176 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 871-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION FREIGHTLINER FL-80, DE L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET D'ÉPANDAGE D'ABRASIF AINSI QUE DE L'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATION »

5 MAI 2003

- AM 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 118 »
- 2003-05-177 5.4 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-73-2003 LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2003-05-178 5.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-73-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 118 »

6. RÈGLEMENTS

- 2003-05-179 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 2.2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867-2002 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2003 »
- 2003-05-180 6.2 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 869-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 326-117 ET 326-118 AINSI QU'UNE PARTIE DU LOT 326-116 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (PARTIE DE LA RUE DE CHARLEVOIX MENANT À LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION) »
- 2003-05-181 6.3 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 870-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DU LOT 325-11 ET DEUX PARTIES DU LOT 1783-1 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (PARTIES DE LOTS REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE CHAMPLAIN ET UNE PARTIE DE LA RUE STANSTEAD) »

7. AFFAIRES COURANTES

- 2003-05-182 7.1 VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À LA COMPAGNIE 3095-1941 QUÉBEC INC D'UNE PARTIE DU LOT 1879 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME

5 MAI 2003

2003-05-183	7.2	ADJUDICATION DU CONTRAT DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE
2003-05-184	7.3	SIGNATURE DU CONTRAT DE RENOUVEAU VILLAGEOIS ENTRE LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE ET LA VILLE DE BROMONT
2003-05-185	7.4	ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2002
2003-05-186	7.5	CÉGEP DE GRANBY HAUTE-YAMASKA : DEMANDE DE COMMANDITE, COLLATION DES GRADES 2003
N. M.	7.6	18 ^E CHAMPIONNAT CANADIEN DES CHAMPIONS DE CLUBS (CCCC) DE L'ASSOCIATION ROYALE DE GOLF DU CANADA (A.R.G.C.) : DEMANDE DE COMMANDITE
2003-05-187	7.7	LE FONDS D'APPRÉCIATION DU PRIMAIRE DAVIGNON : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
2003-05-188	7.8	ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT À L'ORGANISME LOISIRS ET SPORT MONTRÉGIE
2003-05-189	7.9	ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE
2003-05-190	7.10	DÉPART DE MONSIEUR MIKE WONG, DIRECTEUR EN CHEF EXÉCUTIF D'IBM BROMONT, MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT
2003-05-191	7.11	NOMINATION DE MONSIEUR RAYMOND LEDUC, NOUVEAU DIRECTEUR EN CHEF EXÉCUTIF D'IBM BROMONT, AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT
2003-05-192	7.12	CAMPS DE JOUR 2003
2003-05-193	7.13	SUBVENTION ACCORDÉE AU JARDIN COMMUNAUTAIRE ÉCOLOGIQUE LES COCCINELLES DE BROMONT
N. M.	7.14	DEMANDE DE LUMIÈRES DE RUE
	8.	AFFAIRES DU PERSONNEL
2003-05-194	8.1	RETRAITE DE MONSIEUR RÉAL OUMET
2003-05-195	8.2	EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI

5 MAI 2003

- 8.3
- 2003-05-196 8.4 PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AU GARAGE MUNICIPAL
- 2003-05-197 8.5 EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE À LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX
- 2003-05-198 8.6 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS
- 2003-05-199 8.7 EMBAUCHE DE JOURNALIERS SURNUMÉRAIRES, SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE
- 2003-05-200 8.8 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) RELATIVE AU POSTE DE PRÉPOSÉS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS
- 2003-05-2001 8.9 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA FRATERNITÉ DES POLICIERS CONCERNANT LE REPORT DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE MONSIEUR MARC TREMBLAY
- 2003-05-2002
- EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE
- 9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M. 9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 10 AVRIL 2003
- N. M. 9.2 DÉPÔT DE LA COMMISSION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE RELATIVE AU DOSSIER DE MONSIEUR GEOFFREY HAUVER
- 10. VARIA**
- 2003-05-204 10.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE DÉLÉGANT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA LA COMPÉTENCE À L'ÉGARD DE L'APPEL D'OFFRES VISANT L'ÉTUDE D'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE POUR LE PROJET DE CRÉATION UN RÉSEAU RÉGIONAL ET LOCAL DE FIFRES OPTIQUES

5 MAI 2003

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2003-05-164

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 7.6 est reporté à une séance subséquente.
- le sujet numéro 7.14 est retiré de l'ordre du jour
- le sujet suivant a été ajouté au « VARIA » de l'ordre du jour :

10.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE
DÉLÉGANT À LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA LA COMPÉTENCE
À L'ÉGARD DE L'APPEL D'OFFRES
VISANT L'ÉTUDE D'INGÉNIERIE
DÉTAILLÉE POUR LE PROJET DE
CRÉATION UN RÉSEAU RÉGIONAL
ET LOCAL DE FIBRES OPTIQUES

ADOPTÉ

5 MAI 2003

2003-05-165

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 22 AVRIL 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal tenue le 22 avril 2003.

ADOPTÉ

2003-05-166

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS
D'AVRIL 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2003 au montant de **NEUF CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SEPT CENTS (958 793,87 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
D'AVRIL 2003**

5 MAI 2003

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'avril 2003. Le montant des permis émis durant le mois d'avril 2003 se chiffre à **DEUX MILLIONS SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENTS DOLLARS (2 735 800 \$)**

2003-05-167

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
24 AVRIL 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 avril 2003.

ADOPTÉ

2003-05-168

CÉFRIO : COTISATION ANNUELLE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **MILLE SEPT CENT TREIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT SEPT CENTS (1 713,87 \$)**, taxes **incluses**, somme représentant le renouvellement de la cotisation annuelle de la Ville de Bromont, de 1^{er} juin 2003 au 31 mai 2004

ADOPTÉ

5 MAI 2003

2003–05–169

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : FORMULAIRE
DE CONSENTEMENT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du *Formulaire de consentement* relativement à la participation de Madame Pauline Quinlan au 66^e congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont consent à prendre en charge le coût inhérent à la participation de Madame Pauline Quinlan, mairesse de la Ville de Bromont, aux réunions du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉ

2003–05–170

**TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU CONSEIL RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont ne peut participer au tournoi de golf annuel du Conseil régional de développement de la Montérégie.

ADOPTÉ

2003–05–171

TOURNOI DE GOLF DE « LA CLASSIQUE BMP »

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 MAI 2003

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **SEPT CENTS DOLLARS (700,00 \$)**, taxes applicable incluses, à La Classique BMP, somme représentant l'inscription de quatre (4) membres du Conseil municipal à la 16^e édition de La Classique BMP.

ADOPTÉ

2003-05-172

TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BEDFORD

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLE **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont ne peut assister au tournoi de golf de la Ville de Bedford.

ADOPTÉ

2003-05-173

TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE ROYAL LEPAGE ACTION

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne peut assister au tournoi de golf de Royal Lepage Action.

ADOPTÉ

2003-05-174

**TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU MAIRE DE COWANSVILLE,
MONSIEUR ARTHUR FAUTEUX**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 MAI 2003

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ CENT VINGT DOLLARS (520,00 \$)**, taxes applicables incluses, somme représentant la participation de quatre (4) membres du Conseil au tournoi de golf annuel du maire de Cowansville, Monsieur Arthur Fauteux.

ADOPTÉ

2003-05-175

TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CHSLD HORACE-BOIVIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne peut participer au tournoi de golf de la fondation CHSLD Horace-Boivin.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT QUATRE-VINGT MILLE
DOLLARS (180 000 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION
FREIGHTLINER FL-80, DE L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET
D'ÉPANDAGE D'ABRASIF AINSI QUE DE L'ÉQUIPEMENT DE
TÉLÉCOMMUNICATION**

Monsieur le conseiller **SERGE DION** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement d'emprunt d'une somme de **CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$)** pour l'achat d'un camion Freightliner FL-80, de l'équipement de déneigement et d'épandage d'abrasif ainsi que de l'équipement de télécommunication.

5 MAI 2003

2003-05-176

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 871-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE
SOMME DE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$)
POUR L'ACHAT D'UN CAMION FREIGHTLINER FL-80, DE
L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET D'ÉPANDAGE D'ABRASIF
AINSI QUE DE L'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATION »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de lire le règlement numéro 871-2003 intitulé « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE **CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$)** POUR L'ACHAT D'UN CAMION FREIGHTLINER FL-80, DE L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET D'ÉPANDAGE D'ABRASIF AINSI QUE DE L'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATION ».

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES
CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES
RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 118 »**

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 700-91 afin d'autoriser les centres commerciaux de catégorie 1 et d'ajuster les rapports « Espace bâti/terrain » dans la zone C03 118.

5 MAI 2003

2003–05–177

**DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 700–73–2003 LORS DE LEUR ADOPTION
RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 700–73–2003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700–91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 118 », lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2003–05–178

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700–
73–2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700–91 AFIN
D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1
ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS
LA ZONE C03 118 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2003–05–177 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 700–73–2003 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 MAI 2003

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 700-73-2003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 118 ».

ADOPTÉ

2003-05-179

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867-01-2003 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 2.2 DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 867-2002 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET
DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2003 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2003-04-115 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 867-2002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 2.2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867-2002 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2003 ».

ADOPTÉ

2003-05-180

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 869-2003
INTITULÉ « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET
FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 326-117 ET 326-
118 AINSI QU'UNE PARTIE DU LOT 326-116 DU CADASTRE
OFFICIEL DU CANTON DE BROME (PARTIE DE LA RUE DE
CHARLEVOIX MENANT À LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION) »**

5 MAI 2003

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 869-2003 intitulé « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 326-117 ET 326-118 AINSI QU'UNE PARTIE DU LOT 326-116 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (PARTIE DE LA RUE DE CHARLEVOIX MENANT À LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION) ».

ADOPTÉ

2003-05-181

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 870-2003
INTITULÉ « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET
FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DU LOT 325-
11 ET DEUX PARTIES DU LOT 1783-1 DU CADASTRE OFFICIEL DU
CANTON DE BROME (PARTIES DE LOTS REPRÉSENTANT UNE
PARTIE DE LA RUE CHAMPLAIN ET UNE PARTIE DE LA RUE
STANSTEAD) »**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 870-2003 intitulé « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DU LOT 325-11 ET DEUX PARTIES DU LOT 1783-1 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (PARTIES DE LOTS REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE CHAMPLAIN ET UNE PARTIE DE LA RUE STANSTEAD) ».

ADOPTÉ

5 MAI 2003

2003-05-182

**VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À LA COMPAGNIE 3095-1941
QUÉBEC INC D'UNE PARTIE DU LOT 1879 DU CADASTRE
OFFICIEL DU CANTON DE BROME**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède des terrains à vocation industrielle du côté Nord-Ouest de la rue du Pacifique Est ;

ATTENDU QUE la compagnie 3095-1941 Québec Inc., par l'intermédiaire de son président Monsieur François Bachand, désire y acquérir une parcelle de terrain pour construire un bâtiment industriel ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont vende une partie du lot 1879 du cadastre officiel du Canton de Brome, d'une superficie de quatre mille cent quatre-vingts mètres carrés (4 180 m ca.), le tout apparaissant sur un plan et une description technique préparés par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, sous sa minute numéro 1266, dossier F602.

QUE ladite vente soit consentie pour un prix de **DOUZE CENTS (0,12 \$)** le pied carré, ce qui représente un montant de **CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET TRENTE-CINQ CENTS (5 399,35 \$)**, taxes applicables en sus;

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par M^e Jacques E. Robert, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de vente.

ADOPTÉ

2003-05-183

ADJUDICATION DU CONTRAT DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité Lignes de stationnement Rivard inc., Lignes de stationnement Rawdon et Lignes sur pavé Daniel Nadeau inc., pour soumettre des prix pour le marquage de chaussées pour les années 2003 et 2004 ;

5 MAI 2003

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 25 avril 2003, à 14 heures, une seule soumission a été reçue de Lignes de stationnement Rivard inc. et que les prix soumis pour les années 2003 et 2004 sont respectivement de 29 972,64 \$ et 30 863,51 \$ (taxes incluses) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de marquage de chaussée au seul soumissionnaire, conforme, soit Lignes de stationnement Rivard inc. selon les prix suivants :

- ANNÉE 2003 : **VINGT-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ET SOIXANTE-QUATRE CENTS (29 972,64 \$), taxes incluses.**
- ANNÉE 2004 : **TRENTE MILLE HUIT CENT SOIXANT-TROIS DOLLARS ET CINQUANTE ET UN CENT (30 863,51 \$), taxes incluses**

ADOPTÉ

2003–05–184

SIGNATURE DU CONTRAT DE RENOUVEAU VILLAGEOIS ENTRE LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE ET LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de contrat de renouvellement villageois entre le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la Ville de Bromont relatif à l'octroi d'une aide financière à verser dans le cadre du renouvellement urbain et villageois ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, ledit contrat de renouvellement villageois.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit contrat.

ADOPTÉ

5 MAI 2003

2003–05–185

**ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE
BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2002 ;

ATTENDU QUE les revenus se chiffrent à 230 323 \$ et les dépenses à 489 886 \$, ce qui laisse un déficit de 259 563 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit payer 10% du déficit soit la somme de 25 956 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà payé la somme de 26 254\$ (résolution numéro 2001–12–549) et la somme de 2 235 \$ (résolution numéro 2002–07–331) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont, exercice financier 2002, lesquels démontrent un solde à payer par l'Office à la Ville de Bromont de **DEUX MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE DOLLARS (2 524 \$)**.

ADOPTÉ

2003–05–186

**CÉGEP DE GRANBY HAUTE-YAMASKA : DEMANDE DE
COMMANDITE, COLLATION DES GRADES 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** à la Fondation du Cégep de Granby-Haute-Yamaska, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à la collation des grades 2003.

ADOPTÉ

5 MAI 2003

N. M.

**18^E CHAMPIONNAT CANADIEN DES CHAMPIONS DE CLUBS
(CCCC) DE L'ASSOCIATION ROYALE DE GOLF DU CANADA
(A.R.G.C.) : DEMANDE DE COMMANDITE**

Le sujet numéro 7.6 est reporté à une séance subséquente.

2003-05-187

**LE FONDS D'APPRÉCIATION DU PRIMAIRE DAVIGNON :
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** au fonds d'appréciation du primaire Davignon, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont à ladite Fondation.

ADOPTÉ

2003-05-188

**ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT À L'ORGANISME LOISIRS
ET SPORT MONTÉRÉGIE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$), taxes applicables en sus**, à Loisir et sport Montérégie, somme représentant l'adhésion de la Ville de Bromont audit organisme.

ADOPTÉ

5 MAI 2003

2003-05-190

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ABAT-
POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité Somavrac inc., Junex Solnat inc., Les Entreprises Bouget inc, Calclo 2000 inc., et Déneigement et Balayage Robert Poirier inc., à soumettre des prix pour la fourniture et l'épandage d'un abat poussière sur les chemins de gravier de la Ville de Bromont pour l'année 2003 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire essayer diverses solutions salines offertes présentement sur le marché qui sont susceptibles d'améliorer la qualité de notre milieu tout en rencontrant les normes exigées par le ministère de l'Environnement ;

ATTENQUE QUE la Ville de Bromont a demandé des prix au litre pour des quantités et des produits variés et ce, afin de procéder à l'épandage d'abat poussière et aussi effectuer divers essais, afin de vérifier les énoncés de certains soumissionnaires ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 2 mai 2003 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	Chlorure de calcium 35% Qtée ± 175 000 li	Lignosulfonate d'ammonium 35% Qtée ± 30 000 li	Solnat (saumure naturelle) Qtée ± 30 000 li
Calclo 2000 inc	0,233 \$/litre	---- \$/litre	---- \$/litre
Somavrac (c.c.)inc.	0,245 \$/litre	---- \$/litre	---- \$/litre
Junex Solnat inc.	---- \$/litre	---- \$/litre	0.1570 \$/litre
Les entreprises Bourget inc	---- \$/litre	0,1700 \$/litre	---- \$/litre
Déneigement Robert Poirier inc. (Nom conforme)	---- \$/litre	0,165\$/litre	---- \$/litre

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 MAI 2003

D'adjuger le contrat de fourniture et d'épandage de solution saline rencontrant la norme BNQ 2410-300, pour l'année 2003 aux plus bas soumissionnaires conformes soit :

CALCLO 2000 INC
pour le chlorure de calcium 35% au prix de **0,233 \$/litre**, taxes applicables en sus

LES ENTREPRISES BOURGET INC
pour le lignosulfonate d'ammonium 35% au prix de **0,1700 \$/litre**, taxes applicables en sus

JUNEX SOLNAT INC.
pour le Solnat (saumure naturelle), au prix de **0,1570 \$/litre**, taxes applicables en sus.

ADOPTÉ

2003-05-190

**DÉPART DE MONSIEUR MIKE WONG, DIRECTEUR EN CHEF
EXÉCUTIF D'IBM BROMONT, MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE faire parvenir une lettre à Monsieur Mike Wong, afin de le remercier d'avoir fait partie du Conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont et de lui offrir la meilleure des chances dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions de directeur général mondial, assemblage et test, au sein de la division Microélectronique IBM (East Fishkill, New York).

ADOPTÉ

5 MAI 2003

2003–05–191

**NOMINATION DE MONSIEUR RAYMOND LEDUC, NOUVEAU
DIRECTEUR EN CHEF EXÉCUTIF D'IBM BROMONT, AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Raymond Leduc membre du Conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont.

DE remercier Monsieur Leduc d'avoir accepté de faire partie de ladite Société.

DE faire parvenir une lettre félicitant Monsieur Leduc de sa nomination à titre de directeur en chef de l'usine d'IBM de Bromont et de directeur de l'usine Bromont.

ADOPTÉ

2003–05–192

CAMPS DE JOUR 2003

ATTENDU QUE la Société de développement plein air Bromont inc. adhère aux programmes et aux critères de reconnaissance du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite tenir le programme Camp de jour 2003 à Bromont sur le lac ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **VINGT DOLLARS (20,00 \$)** par semaine, par enfant résidant de Bromont, à la Société de développement plein air Bromont dans le cadre du programme Camp de jour 2003.

D'adopter, telle que rédigée, l'entente intervenue entre la Ville de Bromont et la Société de développement Plein air Bromont inc.

5 MAI 2003

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite convention de partenariat.

ADOPTÉ

2003-05-193

**SUBVENTION ACCORDÉE AU JARDIN COMMUNAUTAIRE
ÉCOLOGIQUE LES COCCINELLES DE BROMONT**

ATTENDU QUE le jardin communautaire écologique, Les coccinelles de Bromont, adhère aux programmes et aux critères de reconnaissance du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite soutenir et supporter une telle initiative ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** au jardin communautaire écologique Les Coccinelles de Bromont, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à une telle entreprise.

ADOPTÉ

N. M.

DEMANDE DE LUMIÈRES DE RUE

Le sujet numéro 7.14 a été retiré de l'ordre du jour.

2003-05-194

RETRAITE DE MONSIEUR RÉAL OUMET

5 MAI 2003

ATTENDU QUE Monsieur Réal Ouimet a déposé une lettre au Conseil municipal informant la Ville de sa décision de prendre sa retraite ;

ATTENDU QUE Monsieur Réal Ouimet a consacré 28 années au service de la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter que Monsieur Réal Ouimet prenne sa retraite en date du 11 juillet 2003.

QUE Madame Pauline Quinlan signe, pour et au nom de la Ville de Bromont, une convention de retraite.

D'autoriser la trésorière à imputer la somme prévue à l'article 3 de ladite convention de retraite, à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ

2003-05-195

EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI

ATTENDU QUE pour respecter le niveau 1 de la loi 19 ;

ATTENDU QUE pour combler la nouvelle cédule ;

ATTENDU QUE Monsieur Bruno Racine est gradué de l'École nationale de police du Québec depuis le 10 avril 2003 et semble avoir des qualificatifs requis pour devenir policier permanent à la Sûreté municipale de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Bruno Racine comme policier à l'essai, pour une période de 2080 heures, selon l'article 4.01 de la convention collective, et ce, à partir du 6 mai 2003, au taux de 15,3755 \$/heure, classe 0-12 mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2003-05-196

**PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AU
GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE Monsieur Michel Brunelle sera encore absent pour une période indéterminée ;

5 MAI 2003

ATTENDU QUE des travaux doivent être réalisés et complétés par le service des travaux publics ;

ATTENDU QUE plusieurs employés seront en vacances durant la période d'été ;

ATTENDU QUE Monsieur Michel Voyer a travaillé au déneigement cet hiver ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De prolonger l'embauche de Monsieur Michel Voyer, au poste d'opérateur surnuméraire, classe 5, an 1, selon la convention collective en vigueur, et ce, jusqu'au retour de Monsieur Michel Brunelle.

ADOPTÉ

2003-05-197

**EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE À LA CENTRALE DE
TRAITEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE Monsieur Bélanger est absent pour maladie pour une certaine période ;

ATTENDU QUE Monsieur Bélanger a un horaire de pré retraite à 70% de l'horaire normal et prendra sa retraite le 20 mars 2004 ;

ATTENDU le besoin de personnel supplémentaire pour le remplacement des vacances ;

ATTENDU QUE Madame Nadia Mercier termine ses études en assainissement des eaux en mai 2003 et a déjà travaillé durant les étés 2001 et 2002 comme opérateur à l'usine de filtration, à l'entière satisfaction de la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher Madame Nadia Mercier, à titre d'opérateur surnuméraire à la Centrale de traitement de l'eau, au taux de la classe 2, an 1, employés manuels, selon la convention collective en vigueur et ce, pour la période du 2 juin au 31 décembre 2003.

ADOPTÉ

5 MAI 2003

2003–05–198

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUTS**

ATTENDU le poste laissé vacant à partir du 1^{er} juin 2003 par la nomination de Monsieur Sylvain Grenier au poste de 1^{er} homme du réseau d'aqueduc et d'égout ;

ATTENDU QUE, selon la convention collective en vigueur, un avis de poste vacant a été affiché dans les différents services de la Ville ;

ATTENDU QUE trois (3) surnuméraires ont posé leur candidature et que les trois ont passé une entrevue avec le comité de sélection composé de Monsieur Nicolas Rousseau et de Madame Marie-Jérôme Hanoul ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a choisi Monsieur Michel Laporte ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE prolonger l'embauche de Monsieur Michel Laporte au poste d'opérateur surnuméraire, classe 5, an 1, pour la période du 15 avril au 30 mai 2003.

D'embaucher Monsieur Michel Laporte au poste de préposé au réseau d'aqueduc et d'égout et ce, à partir du 2 juin 2003, classe 4, an 1, selon la convention collective en vigueur, pour une période d'essai de six (6) mois.

ADOPTÉ

2003–05–199

**EMBAUCHE DE JOURNALIERS SURNUMÉRAIRES, SERVICE DE LA
GESTION DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le service de la gestion du territoire désire embaucher deux employés surnuméraires pour réaliser différents travaux de coupe d'arbres ;

ATTENDU QUE Monsieur Alain Bourgoïn ainsi que Monsieur Denis Gosselin sont disponibles pour effectuer ce travail ;

ATTENDU QU'il s'agit d'emploi de classe 6, année 1, au taux de 11.61\$/heures ;

5 MAI 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Messieurs Bourgoïn et Gosselin au service des travaux publics et ce, en fonction des budgets disponibles.

ADOPTÉ

2003-05-200

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) RELATIVE AU
POSTE DE PRÉPOSÉS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE des postes de préposés aux télécommunications ont été créés durant l'hiver 2002-2003 ;

ATTENDU QUE la Ville et le syndicat ont eu des rencontres pour intégrer ces nouveaux postes à la convention collective en vigueur ;

ATTENDU QUE les deux parties sont parvenues à une entente et ont rédigé un texte à intégrer dans la convention collective et une lettre d'entente ;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre d'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite lettre d'entente.

ADOPTÉ

2003-05-201

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA
FRATERNITÉ DES POLICIERS CONCERNANT LE REPORT DE LA
PÉRIODE D'ESSAI DE MONSIEUR MARC TREMBLAY**

5 MAI 2003

ATTENDU QUE les deux parties veulent prolonger la période d'essai de Monsieur Marc Tremblay ;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre d'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite lettre d'entente.

ADOPTÉ

2003-05-202

EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en vacances ;

ATTENDU QU'il y a un surcroît de travail durant la période estivale ;

ATTENDU QUE Monsieur Joe Canestrari est en congé de maladie pour une durée indéterminée ;

ATTENDU QUE Madame Kim Fortin a gradué de l'École nationale de police du Québec le 17 avril 2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Kim Fortin soit embauchée comme policière surnuméraire, selon l'article 4.01 H de la convention collective en vigueur, au taux de 15.35 \$ de l'heure.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LE 10 AVRIL 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

5 MAI 2003

N. M.

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE LA
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
RELATIVE AU DOSSIER DE MONSIEUR GEOFFREY HAUVER**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision.

2003–05–203

**ENTENTE INTERMUNICIPALE DÉLÉGANT À LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA LA
COMPÉTENCE À L'ÉGARD DE L'APPEL D'OFFRES VISANT
L'ÉTUDE D'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE POUR LE PROJET DE
CRÉATION UN RÉSEAU RÉGIONAL ET LOCAL DE FIFRES
OPTIQUES**

ATTENDU la résolution numéro 2002–10–470 intitulé « Participation au réseau de fibres optiques » ;

ATTENDU la résolution numéro 2002–12–525 intitulé « Participation au déploiement du réseau de fibre optique » ;

ATTENDU la *Convention de construction et d'opération d'un lien de fibres optiques entre la CSVDC, le RISQ, la CSET et la MRC* ;

ATTENDU QU'en partenariat avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC) et la Municipalité régionale de comte de Brome-Missisquoi (MRCBM), la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska a réalisé une étude de pré-faisabilité pour la construction d'un réseau de fibres optiques ;

ATTENDU l'entente intermunicipale délégrant à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska la compétence à l'égard de l'acquisition et de la gestion du lien régional et local de fibres optiques ;

ATTENDU QU'il est maintenant opportun de réaliser une étude d'ingénierie détaillée incluant la préparation des plans et devis du projet ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la MRC et des municipalités locales de pouvoir réaliser cette étude en partenariat avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs et la MRC de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE, de surcroît, la MRC et les municipalités locales sont éligibles au programme d'aide financière Villages branchés qui peut prendre en charge jusqu'aux deux tiers des coûts de construction d'un réseau régional et local de fibres optiques ;

ATTENDU QUE les parties désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ;

5 MAI 2003

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'entente intermunicipale délégrant à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska la compétence à l'égard de l'appel d'offres visant l'étude d'ingénierie détaillée pour le projet de créer un réseau régional et local de fibres optiques.

DE retirer de la liste du réseau local de la Ville de Bromont de ladite entente et de la liste du réseau local de la Ville de Bromont de la résolution numéro 2002–12–525 intitulée « Participation au déploiement du réseau de fibre optique », le bâtiment sis au 50, chemin de Gaspé soit le Centre d'accès communautaire.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Raymond Roy demande à ce que les travaux de nettoyage des rues ne se fassent pas à 6 heures 30 le matin.
- Monsieur Jacques Lapensée demande des précisions sur le tracé de la route verte.

2003–05–204

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER